

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 9 décembre 2014**

**OBJET :**

**Demande de subvention auprès  
du Fonds National de Prévention**

**Délibération n°7**

**Rapporteur : Mme CADET**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le CCAS d'Essey-lès-Nancy s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Pour ce projet, qui se déroulera sur trois années (une année pour la mise en œuvre, deux pour le suivi), il est prévu d'associer très largement le personnel et les partenaires sociaux.

Le comité technique a tout particulièrement été saisi de cette question par courrier en date du 26 novembre 2014, afin d'émettre un avis sur la démarche.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services administratifs et techniques.

Le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- associer largement le personnel et privilégier le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels (EVRP);
- pérenniser la démarche de prévention mise en place.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur un an, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels porté par le CCAS d'Essey-lès-Nancy mobilisera sur un an les agents de la collectivité au cours des audits des postes de travail et le comité de pilotage, lors de réunions sur cette démarche.

Un dossier va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

## **PROPOSITIONS**

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- d'autoriser le CCAS à percevoir une subvention pour le projet ;
- d'autoriser le Président du CCAS ou son représentant à signer la convention afférente qui sera établie par le FNP.

## **DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 15 décembre 2014.

**Extrait conforme**

**Le Président,**

**Michel BREUILLE**